

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf mars à 9h10, le Conseil Municipal de la Ville de Bondy s'est assemblé Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, le vendredi 1^{er} mars 2024.

Présents:

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTTE Laurent, Madame BAKHTI-ALOUT Sonia, Monsieur SAGKAN Olivier Onur, Madame PONCET Alison, Monsieur TRAORE Samba, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur ASAADI Othman, Madame HADERBACHE Norha, Madame SAÏB-DAHLI Sissi, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur GIRARDY Didier, Monsieur SQUINABOL François, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MAZNI Sadia, Madame FABRIS Cristel, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame ELELOUE Edwige Nathalie, Monsieur ALOUT Rafik, Madame BERTE Mariata, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur FONSECA Théo Alexandre, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame CAUCHEMEZ Claire, Madame LY Haoully, Madame KOC Feryal

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur AMZEL Alexandre à Monsieur HENAO SANTA Andres

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur SAGKAN Olivier Onur

Madame CALAMBE Auriane à Monsieur CAMARA Smaïla

Madame JANKOWSKI Cathy à Monsieur GIRARDY Didier

Monsieur COTE Alexandre à Monsieur TRAORE Samba

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame CAMPAGNA Sylvie à Madame ELELOUE Edwige Nathalie

Monsieur BELKEBIR Farid à Monsieur ASAADI Othman

Madame PIRABAHARAN Piremy à Madame PIERRE Oldhynn

Monsieur ALLOUACHE Karim à Madame LY Haoully

Absents:

Monsieur CHEVAL Jean-Marc, Monsieur MATILI Mounir, Monsieur BARADJI Madigata, Madame AHMADOUCHI Fatine

Arrivée de Madame KOC Feryal à 9h16.

Arrivée de Madame BAKHTI-ALOUT Sonia à 9h18.

Arrivée de Monsieur ALOUT Rafik à 9h18.

Départ de Madame LY Haoully à 11h02. Elle a donné procuration à Monsieur BILLOTTE Christian.

Départ de Madame CAUCHEMEZ Claire à 11h03. Elle a donné procuration à Madame KOC Feryal.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur FONSECA Théo Alexandre a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

LE CONSEIL A APPROUVE le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2023.

24 - 1 Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2023

LE CONSEIL A PRIS ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.

PREND ACTE

24 - 2 Rapport sur la situation en matière de développement durable 2023

LE CONSEIL A PRIS ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 sur la situation de la ville de Bondy en matière de développement durable, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.

PREND ACTE

24 - 3 Débat d'orientation budgétaire 2024

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A PRIS ACTE qu'il a été débattu des orientations budgétaires pour l'année 2024 figurant dans le rapport communiqué aux membres du conseil municipal et joint à la présente délibération.

Unanimité

24 - 4 Approbation de la convention CLAS entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention n°2023-062C relative au contrat local d'accompagnement à la scolarité entre la ville de Bondy et la CAF de la Seine-Saint-Denis, telle qu'annexée à la présente délibération, et A AUTORISE le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants ainsi que tout document se rapportant à cette subvention.

Unanimité

24-5 Approbation de la convention pour l'accueil des enfants en situation de handicap entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention de financement 2023 relative à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun entre la ville de Bondy et la CAF de la Seine-Saint-Denis, telle qu'annexée à la présente délibération, et A AUTORISE le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels, ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

24 - 6 Protocole d'accord relatif au sinistre du marché Suzanne Buisson

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE le protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre du marché Suzanne Buisson entre la SMACL et la ville de Bondy, tel qu'annexé à la présente délibération, et A AUTORISE le Maire à signer le protocole.

Pour: 36

Contre: 4 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, LY Haoully, KOC Feryal)

24 - 7 Modification de la liste des emplois ouvrant droit à un véhicule de « service avec remisage à domicile »

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la liste des emplois ouvrant droit à un véhicule de « service avec remisage à domicile », selon le tableau annexé, et A AUTORISE le Maire à établir les conventions individuelles d'attribution des véhicules.

Unanimité

24 - 8 Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) : désignation d'un représentant

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée, et A DESIGNE Monsieur Théo FONSECA comme représentant suppléant de la Ville au comité du SIPPEREC.

Unanimité

Non participés : 4 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, LY Haoully, KOC Feryal)

24 - 9 Délégation de service public de production et de distribution d'énergie calorifique - Rapport annuel d'activité 2022

LE CONSEIL A PRIS ACTE du rapport d'activité 2022 relatif à la délégation du service public de production et de distribution d'énergie calorifique de la ville de Bondy présenté par la Société Thermique de Bondy (GROUPE CORIANCE).

PREND ACTE

24 - 10 Délégation de service public du stationnement sur voirie et en ouvrage - Rapport annuel d'activité 2022

LE CONSEIL A PRIS ACTE du rapport d'activité 2022 relatif à la délégation du service public du stationnement sur voirie et en ouvrage de la ville de Bondy, présenté par la société INDIGO.

PREND ACTE

24 - 11 Délégation de service public d'exploitation de la Halle et des marchés forains - Rapport annuel d'activité 2022

LE CONSEIL A PRIS ACTE du rapport d'activité 2022 relatif à la délégation du service public d'exploitation de la Halle et des marchés forains de la ville de Bondy présenté par la société SEMACO.

PREND ACTE

24 - 12 Garantie d'emprunt accordée à VILOGIA pour la réhabilitation de 13 logements situés 25 rue Fontaine à Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A ACCORDE, pour le compte de la Ville, sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt d'un montant total de 2 649 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la CDC, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°155037 constitué de 2 lignes de prêt (la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 649 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt). A PRECISE que le contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. A APPORTE, pour le compte de la Ville, la garantie pour la durée totale de chacune des lignes du prêt et jusqu'au complet remboursement de

l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. S'EST ENGAGE, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la CDC, à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. S'EST ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. A VALIDE la convention de garantie et de réservation de logements telle qu'annexée à la présente délibération. Et A AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité

24-13 Prévention de la délinquance – Protocole relatif à la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre entre la ville de Bondy et le Parquet de Bobigny

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A AUTORISE le Maire à signer le protocole de mise en œuvre de la procédure du rappel à l'ordre, annexé à la présente délibération, ainsi que ses avenants et annexes éventuels, et tout document s'y rapportant, et A AUTORISE le Maire à mettre en œuvre le protocole.

Unanimité

En outre, le conseil municipal a été informé de la décision de Monsieur le Maire, prise en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

• N°D2024 001 : Mouvements de crédits entre chapitres au sein d'une même section

Les délibérations du conseil municipal et les rapports au vu desquelles elles ont été adoptées sont consultables sur le site internet de la ville de Bondy.

Il est rappelé que les délibérations du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 11H57.

Stephen HERVE Maire de Bondy Conseiller régional Théo FONSECA Conseiller municipal Secrétaire de séance